

---

A MONSIEUR LE COMTE FRANÇAIS,  
CONSEILLER-D'ÉTAT, DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DE L'ADMINISTRATION DES DROITS RÉUNIS.

MONSIEUR LE COMTE,

Faire paraître sous vos auspices la suite  
d'une collection que vous avez jugée digne de  
contribuer aux progrès et au maintien du goût,  
c'est vous présenter un tribut légitime, un hom-  
mage dû aux amateurs des beaux-arts.

Mais dans cette classe trop peu nombreuse  
d'hommes distingués, tous ne sont pas excités  
par le même sentiment. Tel amateur frappé  
du caractère fier et soutenu des Ecoles d'Italie,  
leur accorde une admiration exclusive. Tel  
autre, plus sensible aux charmes du coloris, à  
la naïveté des détails et aux grâces du pinceau,  
qu'à la grandeur des idées et à la correction du  
style, restreint son choix aux tableaux des  
peintres flamands ou hollandais. Tel autre,